



Municipalité

*Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey*

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0

Tél. : (819) 848-2321 Fax : (819) 848-2202

Site Internet : [www.saintfelixdekingsey.ca](http://www.saintfelixdekingsey.ca)

Courriel : [direction.generale@saintfelixdekingsey.ca](mailto:direction.generale@saintfelixdekingsey.ca)

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Propriétaire

Requérant

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

### LOCALISATION DE L'IMMEUBLE VISÉ PAR LA DEMANDE

### ÉLÉMENTS CONCERNÉS PAR LA DÉROGATION

Adresse de l'immeuble \_\_\_\_\_

Lot (s) \_\_\_\_\_

Identification zone \_\_\_\_\_

Matricule \_\_\_\_\_

Utilisation actuelle \_\_\_\_\_

Bâtiment principal

Bâtiment accessoire

Terrain

Autre : \_\_\_\_\_

### DESCRIPTION DE LA DEMANDE ( JOINDRE DOCUMENT EN ANNEXE, AU BESOIN )

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### DOCUMENTS EXIGÉS (DEUX EXEMPLAIRES)

- Certificat de localisation, si construction existante
- Plan d'implantation, lorsque construction projetée
- Permis de construction ou certificat d'autorisation, le cas échéant
- Demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation, le cas échéant

### PAIEMENT EXIGÉ

Des frais de 350,00 \$ sont exigés au dépôt de la demande pour l'étude du dossier. Notez qu'il s'agit de frais fixes obligatoires non remboursables, quelle que soit la décision rendue.

En plus des frais fixes, les frais de publication des avis publics dans le journal sont aussi à la charge du demandeur.

### DÉCLARATION ET SIGNATURE

Je, soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance du *Règlement 524 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*.

Je déclare de plus que les renseignements fournis sur le présent formulaire ainsi que dans les documents en annexes sont exacts.

\_\_\_\_\_  
Propriétaire / Requérant

\_\_\_\_\_  
Date